

Pithiviers, le 1 avril 2025



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BEAUCE LOIRETAINE  
Service Urbanisme et Habitat  
345 chemin des Ouches  
45410 SOUGY

Affaire suivie par Caroline DELEGLISE

**N/REF :** MB/NB/28-2025

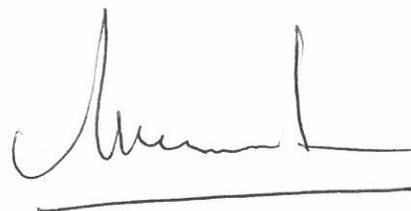
**Objet :** Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce – Projet de modification simplifiée n°1 du PLUI-H de la CC Beauce Loirétaine (45)

Monsieur le Président,

En date du 25 mars 2025, vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le projet de modification simplifiée n°1 de votre Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).

Notre analyse sur les éléments transmis a permis de conclure que ce dossier ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce. Je vous informe donc que nous n'avons aucune remarque particulière à formuler.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce